UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 11/02/2021 de 14 h 30 à 17 h 50

Le Conseil d'Administration (CA) s'est réuni en séance plénière le jeudi 11 février 2021 à 14 h 30 sur convocation du Président.

Nombre de membres du CA : 35
Nombre de membres élus présents : 25
Nombre de membres élus ayant donné procuration : 05
Nombre de membres élus absents non représentés : 05
Quorum : 18

Etaient présents :
Membres du Conseil d'Administration :
M. BORDES Laurent
représentant les personnels enseignants chercheurs :
Mme BOLLIET Valérie (en visioconférence)
Mme BUISSON Françoise (en visioconférence)
M. CAPOROSSI Olivier (en visioconférence)
Mme CARRE Hélène (en visioconférence)
M. DAVAIL Stéphane (en visioconférence)
M. DELANGHE Bernard (en visioconférence)
Mme GOSMANT Martine (en visioconférence)
M. GUIOT François-Vivien (en visioconférence)
M. LECOURT Arnaud (en visioconférence)
Mme LUBY-GAUCHER Monique
Mme MIQUEU Karinne (en visioconférence)
M. RENUCCI Antoine (en visioconférence)
M. SABONI Abdellah (en visioconférence)
M. TESSON Frédéric
représentant les usagers :
Mme PEREIRA Camille (en visioconférence)
représentant les personnels BIATSS :
Mme ALAPHILIPPE Muriel (en visioconférence)
M. FASENTIEUX Bertrand
M. KONARSKI Igor (en visioconférence)
M. MEYLAN Antoine (en visioconférence)
M. THEPAULT Hervé (en visioconférence)
représentant les personnalités extérieures :
M. LAFLAQUIERE Jean-Pierre (en visioconférence)
Mme LARROUY Isabelle (en visioconférence)
M. LAURAND Régis (en visioconférence)
Mme MANSO Marthe (en visioconférence)
Etaient absents :
Avaient donné procuration :
Mme BOUISSET Christine à M. TESSON Frédéric
Mme FORERO-MENDOZA Sabine à M. TESSON Frédéric
Mme GUENEBEAUD Célia à M. THEPAULT Hervé
M. HERMES Younis à M. le Président
Mme PALISSE Christelle à Mme GOSMANT Martine
Etaient excusés :
M. ANSART Théo
M. BLANCHARD Gérard
M. BOURREL Julien
Mme MAGNET Stéphanie
M. MANAUD Corentin

Point XVII - Exonération partielle des droits d'inscription différenciés (étudiants internationaux) hors convention
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la procédure d'exonération partielle des étudiants internationaux assujettis aux droits différenciés pour l'année 2021-2022, dans la limite de 10% des étudiants inscrits hors boursiers de l'Etat.

VOTE : POUR : 24 BLANCS : 02

Pau, le 12 février 2021
Le Président,

Laurent **BORDES**